



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

2013-2014

MASTER FAGE
Biologie et Écologie pour la Forêt, l'Agronomie et
l'Environnement

Spécialité

BFD

**Bilan et évaluation du Contrat d'Aide à la Compétitivité
(2007-2013) pour la filière forêt-bois en Franche-Comté**

Simon ROMARY

Mémoire de stage, soutenu à Nancy le 02/09/2014

Christian DUBOIS, Délégué Général de l'ADIB FC

Yves EHRHART, Enseignant-chercheur à AgroParisTech – ENGREF

ADIB, Maison de la Forêt et du Bois, 20 rue François Villon, 25041 Besançon



Remerciements

En premier lieu, je tiens bien sûr à remercier mon maître de stage, et Délégué Général à l'ADIB FC, **Christian DUBOIS**, de m'avoir confié la présente mission dans le cadre de mon stage de fin d'études. Je lui suis particulièrement reconnaissant pour la confiance et la liberté qu'il m'a accordées malgré les contraintes que suscitait mon handicap visuel. Les démarches d'accompagnement (recherche d'un logement, organisation des déplacements, aménagement du poste de travail, etc.) qu'il a effectuées en ma faveur ont grandement contribué à rendre mon expérience bisontine plus agréable. Sur le plan professionnel, sa cordialité et sa disponibilité sont pour beaucoup dans le bon déroulement de mon stage.

En second lieu, je souhaite adresser mes remerciements à **Yves EHRHART**, mon tuteur universitaire et enseignant à AgroParisTech (AGPT) - ENGREF, qui a veillé au bon suivi de mon travail. À ce titre, je le remercie pour les conseils qu'il a pu me fournir, que ce soit par échanges de mails, ou à l'occasion d'une visite sur mon lieu de stage. Ses préconisations m'ont été d'une aide précieuse dans la démarche professionnelle à acquérir, ainsi que dans mon travail de synthèse rédactionnelle.

En troisième lieu, je remercie tous les **professionnels de la filière forêt-bois de Franche-Comté** que j'ai rencontrés, et avec qui j'ai pu échanger au cours de ma période de stage. Leurs témoignages ont contribué à la réalisation d'un rapport d'études¹, en plus de ce mémoire de stage.

En quatrième lieu, je voudrais remercier plus particulièrement deux de mes enseignants qui m'ont donné la possibilité de réaliser mon stage au sein de l'ADIB : **Mériem FOURNIER**, coreprésentante pour AGPT de la spécialité BFD du Master FAGE, qui m'a soumis cette offre en toute connaissance des limites liées à mon handicap, mais aussi de mes compétences et de mes attentes ; **Holger WERNSDÖRFER**, responsable du Master BDF pour AGPT, qui m'a donné son aval pour traiter une thématique concrète, en accord avec mes aspirations futures.

En cinquième lieu, je remercie très sincèrement **toute l'équipe de l'ADIB**, pour son accueil chaleureux et sa disponibilité à mon égard.

Par ailleurs, j'exprime également mes remerciements à **Arnaud HUKALO**, mon conseiller au Service d'Intégration Scolaire et Universitaire (SISU), en charge du suivi de mon projet professionnel.

Enfin, je m'excuse auprès des personnes dont le nom n'aurait pas été mentionné dans les présents remerciements. En conséquence de quoi, et de façon plus générale, j'exprime mon entière gratitude à **toutes celles et ceux** qui, directement ou indirectement, m'ont aidé dans cette expérience de six mois qui marque la fin de mon cursus universitaire.

¹ ROMARY. 2014.

Lexique

A

ADEME : Agence de Développement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADIB : Association régionale pour le Développement de la forêt et des Industries du Bois de Franche-Comté

ASA : Association Syndicale Autorisée

B

BDD : Base De Données

BE : Bois Énergie

BI : Bois d'Industrie

BMT : Bois Modifié Thermiquement

BO : Bois d'Œuvre

C

CA : Chiffre d'Affaire / Chambre d'Agriculture

CAC : Contrat d'Aide à la Compétitivité

CAGB : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

CB : Construction Bois

CFT : Charte Forestière de Territoire

CG : Conseil Général

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière

CoFor : Fédération Nationale des Communes Forestières / Communes Forestières

CPER : Contrat de Projets État-Région

CR : Conseil Régional

CRPF FC : Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté

CSF : Comité Stratégique de Filière

D

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

E

ENSTIB : École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

ETF : Entrepreneur de Travaux Forestiers

F

F&BE : Forêt et Bois de l'Est

F-B : Forêt-Bois

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

I

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

M

M&M : Matériels et Méthodes

Mm³ : Millions de mètres cubes

O

OGEC : Organisme de Gestion En Commun

ONF : Office National des Forêts

P

PAT : Plan d'Approvisionnement Territorial

PDM : Plan de Développement de Massif

PEFC FC : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières de Franche-Comté

PNRHJ : Parc Naturel Régional du Haut Jura

R

R&D : Recherche et Développement

RT : Réglementation Thermique

RTG : Règlement Type de Gestion

S

SDDF : Schéma Directeur de Desserte Forestière

SFFC : Société Forestière de Franche-Comté

SLDF : Stratégie Locale de Développement Forestier

SRDE : Schéma Régional de Développement Économique

U

URACoFor : Union Régionale des Associations départementales des Communes Forestières de Franche-Comté

V

VA : Valeur Ajoutée

VEL : Vente En Ligne

Liste des tableaux

1.	Grille d'évaluation Amont.....	7
2.	Grille d'évaluation Aval.....	12

Sommaire

Remerciements

Lexique

Liste des tableaux

1.	Introduction	1
1.1.	État de la filière forêt-bois franc-comtoise	1
1.2.	Origine des contrats d'aide à la compétitivité en Franche-Comté.....	2
1.3.	L'ADIB : l'interprofession au service de la filière forêt-bois en Franche-Comté.....	3
1.4.	Objectifs de l'étude	3
2.	Matériels et méthodes	4
2.1.	Préambule : Connaissance des éléments de synthèse et de conclusion du Bilan intermédiaire du CAC.....	4
2.2.	Phase 1 : Élaboration des guides d'entretiens	5
2.3.	Phase 2 : Conduite des entretiens (collecte des informations).....	6
2.4.	Phase 3 : Retranscription des entretiens (traitement des informations).....	6
2.5.	Phase 4 : Synthèses et grilles d'évaluation (analyse thématique des informations).....	6
3.	Résultats	7
3.1	Amont	7
3.1.1	Développer des outils d'amélioration de la production	8
3.1.2	Intensifier la gestion dans les massifs sous-exploités	8
3.1.3	Développer les voies de desserte dans les massifs sous-exploités.....	9
3.1.4	Pour le bois énergie, structurer une nouvelle filière dans la filière forêt-bois....	10
3.1.5	Actions collectives de développement des ETF	11
3.1.6	Participer aux dynamiques territoriales de développement économique	11
3.2	Aval.....	12
3.2.1	Promotion du matériau, des savoir-faire et des acteurs	12
3.2.2	Développement commercial et nouveaux modes de commercialisation.....	13
3.2.3	Recherche et développement, innovation.....	14
3.2.4	Coordination et animation de la filière	14
3.2.5	Amélioration de la connaissance de la filière et de ses acteurs	15
3.2.6	Formation.....	16
3.2.7	Réglementation et appui	16

3.2.8	Veille technique	17
3.2.9	Veille économique	17
4.	Discussions.....	18
4.1	Amont	18
4.1.1	Amélioration de la production	18
4.1.2	Massifs sous-exploités	18
4.1.3	Développement de la filière BE.....	19
4.1.4	Développement de l'économie forestière locale.....	19
4.2	Aval.....	20
4.2.1	Promotion du matériau, des savoir-faire et des acteurs	20
4.2.2	Développement commercial et nouveaux modes de commercialisation.....	21
4.2.3	Recherche et développement, innovation.....	21
4.2.4	Formation.....	21
4.2.5	PEFC multi-site.....	22
5.	Conclusion.....	22
5.1	Impact général du CAC sur la filière forêt-bois franc-comtoise.....	22
5.2	Une évaluation rigoureuse difficile.....	23
5.3	Perspectives.....	23
6.	Bibliographie.....	24

Annexe 1 : Principales thématiques à l'origine des actions conduites en seconde partie de CAC

Annexe 2 : Récapitulatif des entretiens réalisés et classement des actions auditées

Résumé

1. Introduction

1.1. État de la filière forêt-bois franc-comtoise¹

La Franche-Comté dispose d'importantes ressources en bois. Toutes essences confondues, son stock de bois sur pied atteint 143 Mm³, soit 7% du total métropolitain. Elle est la troisième région forestière de métropole² en termes de superficie boisée, avec pas moins de 45% de son territoire recouvert de forêts, soit environ 740 000 ha. L'État et les Collectivités détiennent 53.5% de la surface forestière totale, tandis que les autres 46.5% appartiennent à des propriétaires privés.

La filière F-B régionale comptait 3 200 établissements en 2010, dont un millier employait 10 100 salariés au total³, ce qui représentait 2.7% de l'emploi salarié régional. Son poids est même décisif dans certains bassins de vie de l'espace rural où elle génère fréquemment plus de 10% des emplois locaux.

Même si la plupart des activités d'exploitation et de transformation du bois sont bien représentées en FC, elles ne fonctionnent pas nécessairement de manière intégrée ; la connexion est faible entre les acteurs locaux, sauf en amont de la filière. Ce constat est particulièrement vrai pour l'industrie du meuble en Haute-Saône, ou la fabrication d'objets divers en bois dans le Jura, tous deux soumis à une forte concurrence.

En parallèle, l'utilisation du bois dans la construction et à des fins énergétiques sont des activités porteuses, et autant de sources de dynamisation de la filière bois franc-comtoise. La CB est ainsi le deuxième segment de la filière régionale, tant en matière d'effectif salarié que de CA⁴. L'exploitation croissante de la biomasse forestière pour l'énergie constitue quant à elle un potentiel de développement très intéressant. À titre d'exemple, parmi les 1.5 Mm³ d'accroissement annuel non récoltés en FC, la ressource potentiellement mobilisable en BE est estimée à 700 000 t/an. Dans ce contexte, la difficulté consiste alors à mobiliser davantage de bois en veillant à limiter les conflits d'usage et à respecter l'équilibre des écosystèmes forestiers ; en d'autres termes, il s'agit de « récolter plus en préservant mieux »⁵.

Pour conclure sur l'état de la filière F-B régionale, malgré une place forte au niveau national, son économie est loin d'être optimale. Elle demeure par conséquent perfectible, en particulier dans la mobilisation de la ressource et la valorisation des produits forestiers secondaires dans la production d'énergie. Les différentes activités (industrielles ou artisanales) de première (scierie) et de seconde (CB, ameublement-agencement, tournerie-tabletterie) transformation du bois présentent en outre de fortes potentialités de développement par l'innovation et la coopération interprofessionnelle.

¹ INSEE, DRAAF, ADIB. 2013.

² Après l'Aquitaine et la région Provence - Alpes-Côte d'Azur

³ Les autres établissements correspondent à des entrepreneurs individuels.

⁴ 272 M€ de CA annuel, soit 20% du CA total de la filière

⁵ Propos tenus par l'ancien Président Nicolas Sarkozy lors de son discours d'Urmatt en mai 2009

1.2. Origine des contrats d'aide à la compétitivité en Franche-Comté

Afin d'appuyer les répercussions positives de l'action des entreprises sur l'économie, l'emploi, et la cohésion sociale, les pouvoirs publics ont adopté une politique de soutien des tissus industriels régionaux. Centrée sur la compétitivité et le développement économique durable des entreprises, cette dernière s'exprime à travers plusieurs outils de financement. Parmi eux se trouve le dispositif des actions collectives qui, il y a encore peu, comprenait plusieurs types de contrats¹. Au sein de la filière F-B franc-comtoise, ces accords se signaient majoritairement entre les professions industrielles de l'ameublement ou celles de la scierie.

Pour plus de simplicité et de lisibilité, l'État et les Collectivités Territoriales ont souhaité que ce dispositif soit formalisé dans des CAC. Ces documents sont des outils stratégiques globaux et cohérents à l'échelle d'une filière. Leurs principaux objectifs sont de promouvoir les initiatives collectives de développement économique, la synergie avec l'emploi et la formation, en veillant à privilégier les opérations favorisant l'innovation. Ils prennent ainsi en compte « à la fois les aspects de développement industriel et de développement des compétences »². Ils définissent également le cadre législatif et réglementaire dans lequel les soutiens publics seront octroyés, conformément aux autres documents stratégiques d'intervention³. Pour ce faire, ils coordonnent, planifient et évaluent les interventions publiques bénéficiant à une filière régionale d'intérêt en vue de mieux anticiper et accompagner ses évolutions et mutations industrielles.

En 2007, cinq filières industrielles présentant de réelles potentialités de développement avaient été identifiées et définies comme prioritaires au niveau régional : les microtechniques, la plasturgie, la filière automobile, la filière agricole, et enfin la filière F-B, seule filière pour laquelle aucun pôle de compétitivité régional n'existait. Fort de ce constat, l'État et les Collectivités avaient sollicité l'ADIB pour engager le débat auprès de l'ensemble des acteurs de la filière, de l'Amont et de l'Aval.

Les travaux de concertation ont conduit à l'élaboration du CAC pour la filière F-B⁴. Par cet acte, les signataires (porteurs de projets et financeurs) s'engageaient moralement à respecter les accords soldés. Établis pour la période 2007-2013, les objectifs et les moyens financiers consacrés à l'amélioration de la compétitivité de la filière régionale se sont déclinés en programmes d'actions collectives et innovantes pilotés par l'ADIB. Bien qu'axé sur le soutien stratégique aux entreprises, le CAC pour la filière F-B intégrait aussi les préoccupations écologiques actuelles de la lutte contre l'effet de serre et du changement climatique, à travers différents niveaux : stockage de carbone en forêt, immobilisation durable dans les produits bois, substitution des combustibles fossiles par le BE, etc.

Du point de vue réglementaire, les actions conduites par l'ADIB relevaient, entres autres, de la politique forestière déterminée par l'État et relayée par les Collectivités Territoriales. Les implications économiques de cette politique justifiaient notamment la dynamisation de la sylviculture dans les forêts publiques et privées, ainsi que la modernisation des entreprises de la filière F-B.

¹ Essentiellement des contrats professionnels de progrès ou des contrats d'objectifs professionnels

² PRÉFECTURE DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ. 2008.

³ SRDE, CPER, et Fonds Européens FEDER principalement

⁴ ADIB. 2008.

En tant que pilote opérationnel, l'ADIB se devait, d'une part de donner de la lisibilité aux différents programmes d'actions financés, et d'autre part de s'assurer que les actions conduites s'intégraient bien de manière cohérente au sein d'un même programme.

1.3. L'ADIB : l'interprofession au service de la filière forêt-bois en Franche-Comté

Depuis sa création sous forme de structure associative en 1984, l'ADIB a pour vocation de développer la production, la mobilisation, l'exploitation, l'utilisation, la transformation, et la promotion du bois en FC. Au même titre que les dix-neuf autres interprofessions régionales, elle constitue un lieu d'échanges et de concertations pour l'ensemble des acteurs de la filière qui y sont représentés. Ce travail de coordination et d'animation de la filière fait partie intégrante des missions de l'ADIB. L'organisme assure également l'interface avec les pouvoirs publics au travers les diverses actions qu'il pilote et qui, en l'occurrence, relevaient également de la programmation du CAC.

Parmi les missions prioritaires de l'ADIB, il convient, en premier lieu, de citer la promotion de l'utilisation du matériau bois, de ses acteurs et de leurs savoir-faire. En second lieu, l'association accompagne également les entreprises de la filière sur des actions de R&D à différents niveaux : commercial, technique, économique, etc. Parallèlement, l'ADIB conduit aussi un panel d'autres actions susceptibles d'accroître le développement de toutes les entreprises de la filière, en matière de formation par exemple, ou encore de veille technico-économique ou réglementaire.

1.4. Objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude est de dresser un bilan final du CAC pour la filière F-B de FC. Commandé par les financeurs¹ et confié à l'ADIB, ce travail d'analyse s'axe plus particulièrement sur les programmes d'actions en cours ou débutés entre 2011 et 2014², puisqu'un premier état des lieux a déjà été établi à mi-parcours³. En outre, la démarche choisit volontairement d'écartier les aspects quantitatifs et financiers (déjà bien connus et recensés) des actions à évaluer, pour se concentrer uniquement sur l'analyse qualitative des appréciations des porteurs de projets.

Contrairement au Bilan Intermédiaire, l'ADIB a cette fois-ci souhaité mener une série d'enquêtes qualitatives par entretiens, en recrutant un étudiant déjà sensibilisé au fonctionnement et aux problématiques des filières F-B. C'est dans ce contexte que s'inscrit ce stage de fin d'études de Master BFD. Ainsi, pour chaque structure ayant bénéficié de financements en seconde partie de CAC, la méthode « ADIB » a nécessité d'interviewer spécifiquement chacun des porteurs de projets concernés. Les travaux d'analyse doivent permettre de comprendre, puis d'expliquer les propos recueillis en vue de proposer une évaluation qualitative, la plus objective possible, des actions conduites.

¹ L'État, le CR de FC, les quatre CG (25, 39, 70, 90), et l'ADEME

² Cette période comprend trois programmes (2011-2012 ; 2012-2013 ; 2013-2014) débutant en milieu d'année civile.

³ AGILIA CONSEILS. 2011.

Ce changement dans la méthodologie employée devrait *a priori* permettre une meilleure analyse que celle effectuée à « mi - CAC ». Paradoxalement, chaque porteur de projets était auparavant sollicité pour émettre un avis au sujet des actions portées par d'autres acteurs, actions dont il n'avait pas suffisamment connaissance pour émettre un jugement critique pertinent.

Plus précisément, il s'agit de déterminer, à l'aide des informations et des points de vue recueillis, quelles initiatives s'apparentent plutôt à une réussite, ou *a contrario* à un échec. Les enquêtes permettent aussi d'évoquer les perspectives (poursuite / arrêt, prévisions, réflexions) des actions abordées. En parallèle, l'ADIB a également souhaité recueillir le ressenti de chaque porteur de projets à propos de la conduite du CAC dont elle assurait le pilotage. De la confrontation de ces différents témoignages sont attendues des améliorations pour les prochaines programmations de CPER.

Une fois les travaux d'analyses effectués, le travail de restitution¹ doit donner lieu à la rédaction d'une synthèse accompagnée de grilles d'évaluation simplifiées, conformément à la demande des financeurs. Ces dernières constituent en effet un outil pragmatique, plus facilement consultable, mais encore suffisamment détaillé en termes d'évaluation. Les résultats présentés et discutés après la partie M&M sont un condensé sélectif des éléments de synthèse du rapport d'études¹ remis à l'ADIB en fin de stage. Le choix de présentation et de discussion porte en majorité sur des programmes d'actions régionaux spécifiques, dont l'analyse suggère une reconduite ou une amélioration. Les pistes de réflexion identifiées contribueront à établir la future programmation (2014-2020) de soutien stratégique en faveur de la filière au niveau régional

2. Matériels et méthodes

2.1. Préambule : connaissance des éléments de synthèse et de conclusion du Bilan intermédiaire du CAC

Le Bilan Intermédiaire du CAC a fourni une première évaluation des programmes d'actions engagés à mi-parcours. Sa restitution lors des Secondes Assises de la filière F-B² a mis en exergue un certain nombre de points sur lesquels il était souhaitable d'engager de nouvelles actions collectives, ou de finaliser celles en cours d'exécution. Dans le même temps, les propositions émanant des différents groupes de réflexion thématique avaient aussi été répertoriées en vue de contribuer de manière efficace à la programmation 2011-2014.

Le tableau en **Annexe 1** synthétise, par secteurs de la filière, les principales thématiques recensées en milieu d'exercice et qui ont conduit aux programmes d'actions de ces trois dernières années. Globalement, la plupart des programmes d'actions ont été poursuivis, à quelques exceptions près.

Lors du Bilan Intermédiaire du CAC, le rôle et l'implication de l'ADIB dans la mise en œuvre du CAC avaient été clairement reconnus, appuyés, et légitimés par l'ensemble des parties prenantes. Par conséquent, l'interprofession était plus que quiconque habilitée à proposer une nouvelle méthode d'évaluation pour le Bilan Final du CAC, ceci selon une méthodologie déterminée en interne.

¹ ROMARY. 2014.

² Le 02 février 2011 à Besançon

2.2. Phase 1 : Élaboration des guides d'entretiens

À partir des ressources bibliographiques de l'ADIB, le travail a d'abord consisté à s'imprégner du contexte régional afin d'aborder chacune des actions conduites par les différents acteurs avec une vision globale de développement de filière. C'est seulement suite à ce préalable indispensable que le travail d'études a véritablement pu débuter avec l'élaboration des guides d'entretien.

Parmi les actions financées dans le cadre du CAC, une distinction peut être établie entre celles portées par l'Aval de la filière et celles portées par l'Amont. Les premières, pilotées par l'ADIB, se concentrent essentiellement sur le soutien aux entreprises de la filière, tandis que les secondes, menées communément par les organismes forestiers francs-comtois¹, couvrent des champs d'intervention plus larges : ressource forestière, gestion durable, coopération interprofessionnelle, etc. Cette scission au niveau des actions du CAC a logiquement conduit à élaborer deux guides d'entretien : un pour l'Amont dans un premier temps, puis un autre pour l'Aval dans un second temps. La démarche a en revanche été sensiblement identique dans les deux cas.

En premier lieu, il s'est donc agi de reprendre l'intégralité des fiches de « Demande de financements » (ou fiches « Actions ») de tous les porteurs de projets de l'Amont ayant conduit des actions sur la période CAC étudiée. Outre le descriptif des actions, ces fiches, centralisées au niveau de l'ADIB², identifient les objectifs à atteindre ainsi que les indicateurs qualitatifs ou quantitatifs de résultats retenus par les rédacteurs³.

En second lieu, à partir de ces fiches, une série de questions spécifiques ont été élaborées dans la perspective d'interviewer chaque porteur de projets. Cette réflexion préalable était nécessaire pour proposer une conduite d'entretiens cohérente. Toutefois, celle-ci proposait davantage aux interviewés de suivre une trame (entretiens semi-directifs) plutôt qu'un questionnement point par point, trop rigoureux dans le cadre d'enquêtes qualitatives. En définitive, les guides d'entretiens s'intéressaient principalement à la réalisation (ou non) des objectifs annoncés. Pour ce faire, ils reprenaient notamment les indicateurs de résultats jugés, après concertations en interne, suffisamment pertinents et objectifs pour évaluer les actions rapportées lors des entretiens.

Les actions en faveur des entreprises de l'Aval s'intègrent quant à elles dans les programmes annuels d'actions collectives rédigés et mis en œuvre par l'ADIB. Leurs dénominations peuvent varier d'une année à l'autre selon leurs contenus, mais ils tendent généralement à s'articuler autour de thématiques qui représentent des secteurs stratégiques de la filière.

Il convient ainsi de recenser les programmes Scierie, Construction-Menuiserie-Charpente, Ameublement/agencement-Tournerie/tabletterie, BE, Performance énergétique, et Transversal. Les questionnaires élaborés ont donc ici été construits de façon à cibler cette particularité organisationnelle : quatre séries de questions thématiques, en référence aux quatre rapporteurs⁴ de l'ADIB interviewés.

¹ ONF, antenne régionale du CNPF (anciennement CRPF FC), CA, URACoFor, PEFC FC, association des ETF « Proforêt », coopératives Coforêt et F&BE

² C'est l'ADIB qui, en tant que pilote du CAC, coordonne la gestion administrative et financière avec les pouvoirs publics.

³ Généralement identiques aux personnes interviewées

⁴ Chacun traitant de programmes d'actions différents

2.3. Phase 2 : Conduite des entretiens (collecte des informations)

Le tableau en **Annexe 2** récapitule les entretiens réalisés auprès des représentants de chaque structure, préalablement contactés et informés par mail. Après avoir répertorié et pris connaissance de l'ensemble des actions (cf. **Phase 1**), celles-ci ont été classées selon 6 et 9 orientations, respectivement pour l'Amont et l'Aval. Bien que subjectif, ce choix présente, au vu de la diversité de contenu des questionnaires élaborés, un bon moyen d'assurer le traitement ultérieur (cf. **Phase 3**) des informations recueillies lors des entretiens.

S'agissant du cadre des entretiens, les actions abordées lors des discussions (ainsi que leurs objectifs) ont systématiquement été rappelées en préambule des enquêtes, ceci afin de s'assurer que les interviewés étaient bien les plus à même de répondre. Tous les entretiens ont par ailleurs été enregistrés en vue d'une retranscription progressive (cf. **Phase 3**). Au final, leur cumul atteint presque 18 heures¹.

2.4. Phase 3 : Retranscription des entretiens (traitement des informations)

Chacun des interviews réalisés a donné lieu à des échanges orientés, d'où des retranscriptions tout aussi spécifiques, tant sur le fond que sur la forme. Sur le fond, il n'est effectivement pas surprenant, *a fortiori* lorsque la nature des Orientations diverge, que le contenu des informations soit sensiblement différent d'une action à une autre. Sur la forme, la personnalité (subjectivité) et le tempérament (ordination du discours) des interviewés modifient également la manière de traiter les réponses collectées.

En outre, la préparation aux entretiens n'a pas été la même selon les porteurs de projets, entraînant de fait une variabilité dans la précision des réponses fournies. Ainsi, ceux qui avaient souhaité prendre connaissance des guides d'entretien au préalable ont bien souvent fourni des données chiffrées (critère quantitatif) pour appuyer leur jugement (critère qualitatif) par rapport aux actions abordées. Parfois, un complément d'informations a également pu être obtenu par simple relance (mail) *post* interview. Ajouté au fait que les indicateurs de résultats soient parfois inappropriés², l'absence d'informations chiffrées explique en partie les difficultés d'évaluer rigoureusement les actions auditées (cf. **Phase 4**).

Afin d'optimiser le temps à disposition entre chaque entretien³, les enregistrements audio ont systématiquement été retranscrits, voire complétés le cas échéant.

2.5. Phase 4 : Synthèses et grilles d'évaluation (analyse thématique des informations)

Par souci de cohérence et de clarté dans la présentation et l'interprétation des résultats, les actions d'une même thématique (au sein d'une même Orientation) ont été rassemblées dans un même programme d'actions. La confrontation des témoignages portant sur une même thématique a permis d'éviter les redondances d'une part, et d'autre part de relever chaque point de vue sur le sujet.

¹ 588 minutes pour l'Amont et 488 minutes pour l'Aval

² Données quantitatives dont le suivi, l'obtention, ou l'interprétation demeurent complexes et sujets à controverses

³ Globalement, les entretiens avec les 10 (Amont forestier) et 4 (ADIB) porteurs de projets se sont respectivement étalés de fin février à début avril, et de mi-avril à début juin, en rapport avec les disponibilités de chacun.

L'analyse thématique des programmes d'actions s'est opérée en trois points :

- un rappel du contexte général en lien avec l'Orientation correspondante
- un bilan au regard des objectifs affichés, établi à partir du jugement du ou des porteur(s) de projets interviewé(s), et appuyé de chiffres lorsque les données le permettent
- un énoncé des perspectives ou des pistes de réflexion identifiées.

Un problème majeur et difficilement solvable pénalise toutefois le travail d'analyse effectué : la difficulté de disposer d'indicateurs de résultats suffisamment pertinents pour juger des actions conduites de façon identique. Par conséquent, les résultats présentés et discutés sont fortement conditionnés par l'appréciation qualitative des porteurs de projets. C'est la raison pour laquelle un code couleur conventionnel (vert-orange-rouge) a été choisi pour réaliser un bilan des actions dans les grilles d'évaluation (Amont et Aval) annexées au rapport d'études¹ remis à l'ADIB. Les synthèses de ce même document développent plus en détails les résultats et les discussions des analyses thématiques réalisées.

Pour rappel, les résultats présentés et discutés ci-après sont un condensé sélectif du rapport d'études¹.

3. Résultats

3.1 Amont

Orientations	Thématiques / Programmes d'actions	Green	Yellow	Red
Développer des outils d'amélioration de la production	Impact des changements globaux		X	
	Observatoires sur le Cerf		X	
	Documents techniques	X		
Intensifier la gestion dans les massifs sous-exploités	Mobilisation et restructuration	X		
	Communication sur la certification PEFC		X	
	Développement de la traction animale			X
Développer les voies de desserte dans les massifs sous-exploités	ASA	X		
	SDDF		X	
Pour le bois énergie, structurer une nouvelle filière dans la filière forêt-bois	Structuration de la filière BE	X		
	Filières régionales d'approvisionnement		X	
	Systèmes de traçabilité	X		
	PAT	X		
Actions collectives de développement des ETF	Amélioration des conditions de travail	X		
	Voyages d'études		X	
Participer aux dynamiques territoriales de développement économique	Développement des territoires par la forêt	X		

Tableau 1 : Grille d'évaluation Amont

¹ ROMARY. 2014.

3.1.1 Développer des outils d'amélioration de la production

En réaction aux impacts des changements globaux sur la production forestière, deux documents¹ de vulgarisation ont été réalisés puis diffusés à l'ensemble des décideurs et opérateurs forestiers régionaux. Or, les différents *scenarii* proposés ne sont pas figés dans le temps et dépendent fortement des modèles utilisés. Par conséquent, le travail de vulgarisation effectué reste perfectible et sujet à controverses. Face à de telles alternatives, mouvantes en termes de préconisations, il est difficile pour les forestiers de s'accorder sur une stratégie commune et d'y consacrer tous les moyens nécessaires. Les gestionnaires sont ainsi contraints d'émettre des diagnostics sylvicoles subjectifs, sans véritable garantie scientifique. Motivés par des enjeux commerciaux, la réalisation de chantiers dans des conditions d'exploitation non optimales est, qui plus est, en nette progression dans la région.

L'augmentation des plans de chasse avec parcimonie a confirmé son inefficacité pour enrayer la dynamique de colonisation des cervidés. Au demeurant, même si les plans de tirs sont un peu plus élevés chaque année, ils atteindront bientôt un seuil limite. Dans ce contexte, plus que de fournir une tendance sur l'évolution des effectifs, les Observatoires ont surtout permis une diminution de la conflictualité entre chasseurs et forestiers au niveau opérationnel.

Il existe en FC une collaboration régionale unique pour les procédures de « réalisation-édition-diffusion » de documents techniques (brochures, guides, etc.). Celle-ci se réalise sous l'égide de la SFFC. Cette association permet, d'une part de mutualiser les moyens humains et financiers entre organismes de gestion forestière (ONF et CRPF) aux vocations proches, et d'autre part d'adopter une seule et même identité pour le développement de thèmes techniques communs. Globalement, les brochures techniques sont amenées à perdurer, comme en témoignent certains thèmes techniques qui, restant d'actualité, sont réédités. Plus généralement, les publications sont créées et éditées pour répondre à une demande sociétale (cf. « Gestion des peuplements feuillus irréguliers »²), en lien avec les objectifs de production (cf. « Renouvellement des peuplements »²). Leur diffusion contribue aussi indirectement à instaurer un langage commun entre les différents acteurs de la forêt.

3.1.2 Intensifier la gestion dans les massifs sous-exploités

En matière de mobilisation et de restructuration, les opérations réalisées au sein des ASA ont mis en évidence que les petits propriétaires étaient sensibles à une démarche de gestion concertée, sous réserve de bénéficier de l'appui d'un animateur. Grâce à l'intégration d'opérateurs économiques, plusieurs milliers de mètres cubes de bois (principalement du BO résineux) ont pu être mobilisés. Dans le même temps, la VA induite dans la filière Amont locale³ a dépassé par plus de quatre fois les crédits publics consacrés à l'animation. Avec l'outil « PDM », une fois les premiers chantiers enclenchés, des réactions en chaîne ont été constatées sur les projets voisins. En moyenne, les volumes mobilisés ont oscillé entre 5 000 et 20 000 m³.

¹ Le premier concernait la sensibilité des essences aux changements climatiques ; le second, celle des sols à l'exportation minérale et à la circulation d'engins.

² Publications de la SFFC financées et seconde partie de CAC

³ Du propriétaire à la scierie

Le retour sur investissement a quant à lui pris des rapports compris entre 1 et 10. Lorsque le contexte était plus difficile (cf. crise économique et financière), les PDM se sont poursuivis en resserrant l'animation sur la restructuration foncière. La vente des parcelles forestières à des voisins a ainsi permis la valorisation des propriétés : 50% des parcelles vendues ont fait l'objet d'une éclaircie dans les deux années ayant suivi l'acquisition. Au final, ces actions d'animation apparaissent comme un bon moyen de compenser la rétention de bois existant au niveau de la « gestion classique »¹. Plus précisément, la sensibilisation de propriétaires peu engagés, *a priori* pas ou peu au courant des prix pratiqués sur le marché, constitue un important levier d'activation de la gestion.

Dans les massifs sous-exploités, le développement de la certification PEFC a également été bénéfique pour dynamiser la gestion. Les scieurs locaux adhérents ne parviennent cependant pas encore à promouvoir efficacement la marque auprès de leurs fournisseurs non adhérents. En revanche, la démarche d'adhésion est initiée et dynamisée par une pression de plus en plus forte de la part des industriels du panneau et du papier qui offrent 2 à 3 € supplémentaires au mètre cube pour l'achat de bois résineux certifiés PEFC². Qu'il s'agisse de la forêt privée ou communale, cette plus-value sur la vente des bois devient le principal argument pour susciter l'adhésion des propriétaires.

Le pourcentage de bois exploité par débardage à cheval est resté anecdotique³. Pourtant, nombreux sont les chantiers d'exploitation forestière où, pour des raisons techniques, économiques, mais surtout environnementales, le cheval pourrait présenter une alternative pertinente : traversées de cours d'eau, coupes d'emprises difficilement accessibles aux engins, etc. Le problème est qu'il existe peu de connexions entre les praticiens du débardage à cheval (surtout pour du débusquage en zones humides) et les entrepreneurs d'exploitation forestière.

3.1.3 Développer les voies de desserte dans les massifs sous-exploités

Six ASA se sont créées en moyenne chaque année dans la région. Le montant des crédits publics a été la principale cause d'hétérogénéité des dossiers établis d'une année à l'autre. L'an dernier, les ASA ont conduit à arrêter des travaux sur 27 km de pistes et de routes. S'il est actuellement impossible de quantifier avec exactitude les volumes supplémentaires mobilisés grâce aux créations ou aux fusions d'ASA, une récente étude a néanmoins estimé la mobilisation supplémentaire à hauteur de 80%.

À ce jour, 142 SDDF, couvrant 27% du territoire régional, ont été réalisés et récemment renumérisés (SIG). 60 zones restent encore à couvrir. Elles ont été ciblées et feront prochainement l'objet d'une étude en vue d'être validées⁴ (ou non). En forêt publique, l'essentiel a déjà été fait en matière de SDDF.

¹ Chez les propriétaires bien informés possédant un document de gestion

² Résultats d'une étude menée par la CA à partir d'une analyse des ventes ONF

³ 0.2% des volumes régionaux début 2013 (donnée CA)

⁴ Par validation, il convient d'entendre création d'un SDDF.

Leur impact sur la mobilisation des bois y est avéré. Ce constat est en revanche moins vrai en forêt privée. Discutable pour ses coûts¹, l'actuelle méthode de diagnostic des SDDF est en cours d'amélioration.

3.1.4 Pour le bois énergie, structurer une nouvelle filière dans la filière forêt-bois

Dans l'ensemble, il existe un bon réseau de chaufferies, d'acteurs et de plateformes, publiques et privées. Les entreprises sont parvenues à se positionner sur deux filières principales au niveau de l'approvisionnement en plaquettes forestières. La première est une alimentation en flux tendu des chaufferies de forte puissance² et des projets de cogénération. La seconde filière d'approvisionnement concerne des chaufferies collectives publiques et privées d'une puissance inférieure à 1 MW, avec stockage intermédiaire sur plateformes³. Les financements CAC ont permis de rendre opérationnels les projets d'installations de chaufferies et d'aires de stockage⁴ localisées par bassin d'approvisionnement.

En ce qui concerne l'approvisionnement des chaufferies publiques de petites et moyennes puissances, l'achat de bois relève du Code des marchés publics. Par souci de privilégier les circuits courts, l'approvisionnement peut être considéré comme étant souvent optimal. En revanche, concernant les chaufferies de grosses puissances, le maître d'œuvre publique confie la gestion de la chaufferie à un exploitant privé. L'achat de bois tombe alors dans le domaine privé, dans lequel les acheteurs se tournent vers les fournisseurs de combustibles les moins onéreux⁵. Dans ce contexte, l'approvisionnement est loin d'être optimal car ces produits à bas coûts sont parfois transportés sur plusieurs centaines de kilomètres. Pour contrer cette tendance, l'ADEME et la Région ont exigé que les chaufferies bénéficiant d'aides publiques s'approvisionnent à hauteur de 70% au minimum en plaquettes forestières. Toutefois, en raison du manque de contrôles, la mesure n'est pas respectée.

En FC, la moyenne du trajet aller par route entre l'aire de stockage (ou la forêt) jusqu'à la chaufferie est de 25 km. Par comparaison, celui du fioul représente des milliers de kilomètres. Le travail se poursuit en amont pour quantifier le trajet moyen entre la forêt et la plateforme de stockage. Par ailleurs, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de charte qualité officielle sur les plaquettes en FC. En conséquence de quoi, les fournisseurs sont parvenus à fidéliser leurs clients, uniquement en délivrant un combustible spécifiquement adapté à une chaudière. *A contrario*, il y a encore une dizaine d'années, les petites chaufferies changeaient de fournisseurs chaque année.

L'émergence et la réalisation des PAT a permis d'estimer de façon plus fine les quantités de BE disponibles en FC, ainsi que leurs coûts de mobilisation. Leur mise en place a insufflé de véritables réflexions et dynamiques BE au sein des territoires.

¹ 40 jours sont environ nécessaires pour établir un seul SDDF.

² > 1 MW

³ Le séchage sous hangar permet de ramener l'humidité des plaquettes forestières à 30%.

⁴ Le plus souvent de taille moyenne (< 3000 t / an)

⁵ Connexes de scieries, palettes et caisses broyées

La meilleure illustration concerne le PNRHJ dont les 15 555 t de bois consommées par les chaufferies ont généré un bilan largement positif¹. Les PAT ont aussi permis de hiérarchiser les usages², en contribuant à structurer une filière locale en BE, sans perturber l'affouage traditionnel dont la pratique est très importante en FC³. Dans l'ensemble, ils couvrent bien l'espace régional⁴. La FC pourrait même bientôt devenir la seule région entièrement couverte de PAT.

3.1.5 Actions collectives de développement des ETF

Un second salarié a été recruté au sein du groupement Pro-Forêt Entraide, garantissant ainsi le fonctionnement du seul service régional de remplacement d'ETF existant en France. En termes de développement, les efforts se sont concentrés sur deux nouvelles techniques de travail : le câble synthétique de débardage et le coin hydraulique de bûcheronnage. Contrairement à la situation en début de CAC, l'utilisation du câble synthétique est désormais très importante, puisqu'environ 30% des ETF-débardeurs l'ont adopté. Si son prix reste élevé, l'avantage technique prime : plus grande légèreté par rapport au câble métallique, et donc meilleure manipulation pour une même capacité de résistance. Quant au coin hydraulique, en plus de son coût, il génère également une surcharge importante pour l'utilisateur. Malgré ces inconvénients, il facilite considérablement le travail d'abattage. Pour cette raison, des aides ont été mises en place pour les bûcherons qui souhaiteraient acquérir ce type de matériel.

L'organisation d'un voyage d'études en Autriche a permis de découvrir les méthodes d'exploitation par débardage au câble mâât dont l'investissement est une question pour beaucoup d'ETF franc-comtois. Le bilan de ce voyage est clairement négatif en termes de retour sur investissement. Une transposition en FC est effectivement impossible en raison de contraintes technico-économiques⁵ trop importantes pour assurer la viabilité de l'activité. En revanche, le voyage d'études (toujours en Autriche) consacré au BE, et portant sur l'installation de chaufferies dans les collectivités, s'est avéré positif. Il a en effet permis d'accompagner le développement de la filière BE franc-comtoise en se basant sur des exemples de réussites autrichiens⁶.

3.1.6 Participer aux dynamiques territoriales de développement économique

Autour de la fonction de production, l'enjeu était de fixer les emplois régionaux liés à la valorisation des produits forestiers sortant. Au niveau décisionnel, les résultats se sont traduits par la réalisation de CFT ou par l'intégration d'un volet F-B complet dans la charte globale des territoires. Concrètement, toutes les attentes communales ont été rassemblées pour prendre des décisions au niveau supérieur, à l'échelle de l'économie du bois. Dans la pratique, le mode de vente, encore majoritairement en bloc et sur pieds, ralentit considérablement le développement économique des territoires forestiers.

¹ PNRHJ. 2010.

² COFOR. 2014.

³ Entre 500 000 et 600 000 m³ / an, soit le 1/3 de l'affouage national

⁴ URACOFOR. 2014.

⁵ Coûts d'investissement disproportionnés comparativement aux objectifs de mobilisation ; situations de fortes pentes limitées à certaines vallées encaissées de FC

⁶ Bilans technico-économiques à l'appui

Au sujet de la ressource spécifique, l'augmentation du stock de bois sur pieds de Hêtre est préoccupante, par rapport à son prix de vente¹ et aux difficultés d'approvisionnement des scieries locales notamment.

3.2 Aval

Orientations	Thématiques / Programmes d'actions			
Promotion du matériau, des savoir-faire et des acteurs	CB	X		
	« Sapin du Jura »	X		
Développement commercial et nouveaux modes de commercialisation	NOUA		X	
	Participation événementielle collective	X		
	Club Export		X	
Recherche et développement, innovation	Sapin : séchage et vieillissement	X		
	BMT et Simulateur de conduite		X	
Coordination et animation de la filière	Développement du Collectif BE	X		
	Site internet BE	X		
Amélioration de la connaissance de la filière et de ses acteurs	Recherche multicritères			X
	Utilisateur et producteurs de combustibles	X		
Formation	Performance énergétique des bâtiments	X		
	Calcul des coûts de revient	X		
	BE	X		
Réglementation et appui	PEFC multi-site grâce à Procerbois	X		
Veille technique	Mission d'échanges de compétences			X
Veille économique	Observatoires et notes de conjoncture		X	

Tableau 2 : Grille d'évaluation Aval

3.2.1 Promotion du matériau, des savoir-faire et des acteurs

L'exposition Réflexbois et le Guide de la CB sont les principaux outils de communication qui ont été utilisés lors des participations au Salon de l'Habitat de Besançon et au Mois de la CB pour promouvoir le matériau bois dans la région. Destinée initialement au grand public, Réflexbois a aussi attiré des professionnels de la CB. Pour cette raison, et en dépit d'une réactualisation souvent sommaire, son bilan est nettement positif. La réalisation et la réédition du Guide de la CB sont quant à elles apparues légitimes au vu de la demande croissante suscitée par ce secteur de la filière. S'agissant de la participation annuelle au Salon de l'Habitat de Besançon, même si l'affluence tend à diminuer, cet événement reste incontournable pour suivre l'évolution des mentalités et ajuster la future communication en conséquence. Sans préjuger des restrictions budgétaires survenues en fin de CAC, le Mois de la CB aurait été reconduit (au même titre que Réflexbois) car il semble désormais plus pertinent de faire la promotion du matériau bois par l'exemple.

¹ Le risque de cœur rouge augmente avec l'âge, ce qui déprécie son prix.

Le travail sur le Sapin a débuté par une première étude¹ en 2010, suivie par de nombreuses actions de valorisation et de différenciation venant renforcer les démarches déjà engagées par certaines entreprises. La satisfaction est aujourd'hui de pouvoir fédérer l'ensemble des acteurs autour de l'essence « Sapin du Jura », ressource locale prioritaire en termes de volumes mobilisables. Les outils de communication fonctionnent également bien, dans la mesure où les professionnels se les sont appropriés (logo notamment) et qu'ils en inventent d'autres (tampon, autocollant, etc.). La charte graphique élaborée est ainsi partagée et reconnue par tous ; elle se veut au demeurant assez simple d'utilisation. Ceci étant, il est clairement impossible d'évaluer l'impact d'un tel programme d'actions sur l'évolution du prix moyen et des volumes contractualisés en Sapin. La raison principale tient au fait qu'Épicéa et Sapin sont rarement différenciés par les gestionnaires forestiers.

3.2.2 Développement commercial et nouveaux modes de commercialisation

Le financement du programme d'actions autour du site de VEL « NOUA » avait pour objectif d'attirer un maximum d'entreprises de l'ameublement-agencement en vue de générer un CA qui permette de rendre la commercialisation sur le site autonome. Or, le programme est désormais terminé et NOUA fonctionne toujours *quasi* exclusivement grâce à des financements extérieurs. À son lancement, les entreprises participantes s'étaient pourtant engagées à créer de nouveaux produits, mais très peu ont finalement tenu ces promesses, rendant vaine la promotion de ce nouveau mode de commercialisation. Quatre entreprises proposant des produits différenciés et compétitifs restent actuellement sur NOUA et contribuent tout de même à augmenter le CA généré². À titre d'exemples, une entreprise artisanale propose des tables carrelées d'un style très rustique ; une autre réalise du débit bois sur mesure³. Si NOUA n'a pas fourni le développement commercial souhaité, d'autres aspects sont en revanche à considérer, à commencer par la réussite pédagogique de l'action, avec la sensibilisation des entreprises à la VEL⁴.

La participation des entreprises aux diverses manifestations proposées par l'ADIB a assurément contribué à asseoir leur développement commercial. Les aides octroyées ont permis d'engager les entreprises franc-comtoises dans une démarche collective en les fédérant par l'intermédiaire de l'interprofession. Par ce biais, la visibilité et la surface d'exposition de chacune ont augmenté. En contrepartie, la liberté dans les prises de décisions a inévitablement été moindre, avec un partage des supports de communication notamment. S'agissant par exemple du secteur de la première transformation, 2014 a marqué la 5^{ème} participation collective au Carrefour International du Bois de Nantes, évènement prioritaire pour le développement commercial des scieries franc-comtoises, rassemblées pour l'occasion sous une signalétique commune (« FC »). L'accompagnement financier a aussi permis d'attirer, à chaque nouvelle édition, un, voire deux exposants régionaux supplémentaires.

Les études de marché relatives au Club Export ont été récemment suspendues en raison de la baisse des financements. Le bilan de la dernière visite de prospection en Russie est mitigé.

¹ Freins à l'utilisation du Sapin dans la CB, état de l'art sur le Sapin, etc.

² 5 000€ sur 6 mois en 2011, 30 000€ en 2012, 50 000€ en 2013, 25 000€ au 16 mai 2014 (prévisions : 60 000€ sur l'année)

³ Choix de l'essence, du rabotage, de la livraison, etc.

⁴ Sur les 17 entreprises ayant participé à l'expérience NOUA, 3 ont ensuite développé leur propre site internet, motivées par la promotion d'une communication spécifique plus efficace.

Axée sur le marché haut de gamme de l'ameublement-agencement, l'étude a démontré que les produits des entreprises franc-comtoises, contre toute attente, ne sont pas forcément adaptés au marché russe. En outre, lorsqu'ils le sont, c'est le fonctionnement commercial qui bloque alors la possibilité de faire des affaires à court terme. Malgré tout, la participation aux réunions de restitution du Club Export reste satisfaisante, avec en moyenne entre douze et quinze personnes, dont des exportateurs connus et reconnus, ce qui témoigne d'un engouement constant pour l'accès à de nouveaux marchés.

3.2.3 Recherche et développement, innovation

Puisque la tendance est à une diminution des surfaces d'Épicéa, la R&D se concentre sur l'essence « Sapin du Jura », en lien avec la campagne de communication pilotée par l'ADIB. Les actions de R&D ont débuté suite aux résultats d'une première étude portant sur les freins à l'utilisation des bois locaux dans la construction. En effet, sur de nombreux points, le Sapin possède des performances supérieures à celles de l'Épicéa pour un emploi en structure. Son principal inconvénient est toutefois une moindre répartition au niveau de son humidité, ce qui occasionne des difficultés lors de son séchage. Pour tenter de pallier ce problème, l'ADIB a chargé un stagiaire ENSTIB d'élaborer, puis de valider un protocole d'expérimentation (phase 1), avant de mener des tests (phase 2) censés valider les hypothèses dégagées et concertées. En parallèle, en collaboration avec la plateforme technologique du lycée de Mouchard qui dispose d'une roue de vieillissement, une étude est conduite sur la durabilité des bois de Sapin. Les résultats, exprimés selon différents débits (dosse, quartier, faux quartier, etc.) et traitements (chimiques et biologiques) seront comparés à ceux obtenus pour des bois d'Épicéa selon le même protocole.

Quatre scieries (deux résineuses et deux feuillues) ont été accompagnées en vue d'engager une réflexion sur l'installation d'une plateforme de BMT. Si aucune suite n'a encore été donnée à l'étude, les résultats constituent d'ores et déjà un outil d'aide à la décision pertinent. Dans un contexte économique difficile, l'aspect financier freine les scieries résineuses. L'une des deux scieries accompagnées venait en outre de réaliser de gros investissements peu avant que l'étude ne soit restituée. Les scieries feuillues sont quant à elles davantage bloquées par l'absence de directives sur le BMT.

Des travaux ont aussi été menés pour développer un simulateur de conduite en scierie. Or, le seul prestataire qui avait été identifié a préféré s'engager avec un établissement de formation aquitain, bloquant de fait la poursuite du projet. De plus, une réappropriation du simulateur développé en région Aquitaine est inenvisageable car celui-ci est trop spécifique au Pin maritime. Hormis des avancées en termes d'ingénierie financière, le dossier reste complexe au vu du nombre d'acteurs à mobiliser. Il requiert de trouver un nouveau prestataire pour passer dans une phase de conception d'un prototype.

3.2.4 Coordination et animation de la filière

Le Collectif BE a permis d'aborder collectivement des problématiques de BE et de conflits d'usage selon trois groupes de travail : Mobilisation du bois (BO et BE), Récolte, et Chaîne de valeur et structuration de la filière. La participation aux réunions a été bonne puisque pratiquement tous les acteurs ont répondu présents lors de chaque séance.

Par ailleurs, le Collectif BE a joué son premier véritable rôle de coordination entre la filière F-B et les services de l'État et de la Région en rédigeant une note¹ à l'intention du Préfet. Depuis, la compétence du Collectif est reconnue : son avis a été pris en considération lors de chaque nouveau projet de chaufferie.

Le site internet « BE », mis en place et géré par l'ADIB, constitue un lieu de rencontre incontournable pour les professionnels du bois. Les demandes les plus fréquemment mises en ligne concernent des entreprises qui souhaitent valoriser leurs résidus de chantiers de démolition ou leurs connexes. Dernièrement, quatre entreprises ont ainsi été accompagnées dans leur projet BE : pour de la cogénération et le rachat d'électricité, pour le remplacement d'une chaudière, pour une valorisation de la sciure en briquettes de bois, et pour un projet à plus long terme sur la production de granulés de bois. Le travail d'accompagnement et de diffusion mené par l'ADIB a donc permis d'aiguiller et de mettre en relation les entreprises demandeuses avec celles proposant la prestation adéquate.

3.2.5 Amélioration de la connaissance de la filière et de ses acteurs

Une action a récemment été lancée pour répertorier les entreprises franc-comtoises de l'aménagement intérieur selon une recherche multicritères. Pour ce faire, un questionnaire a été diffusé. Sur les 136 mails et 230 courriels envoyés, seuls 36 et 9 retours ont respectivement été enregistrés. Il reste par conséquent un gros travail de relances à effectuer. Le problème est que beaucoup des entreprises interrogées ne s'impliquent pas suffisamment dans la démarche collective, en particulier celles de la tournerie-tabletterie, auparavant accompagnées par le laboratoire Creativewood. Depuis la disparition de ce dernier, les programmes d'actions ont été repris par l'ADIB, non sans difficultés : méconnaissance du fonctionnement de l'interprofession, peu de communication (cf. entreprises très concurrentielles), et éloignement². La construction, puis la mise en ligne de l'annuaire multicritères ne pourront être effectives qu'une fois l'ensemble des réponses répertoriées, ce qui risque d'être extrêmement chronophage au vu du caractère volontaire de la démarche.

Plusieurs actions se sont succédées pour recenser les producteurs et utilisateurs de combustibles bois. Le travail a d'abord consisté à rassembler l'ensemble des données sur les producteurs : ceux de plaquettes forestières, de connexes vendus à des fins énergétiques, et de granulés. Seuls les producteurs de bois bûche n'ont pas souhaité être référencés sur le site BE, dans la mesure où ils écoulent déjà l'intégralité de leurs stocks. Le recensement des utilisateurs s'est d'une part opéré à partir de la BDD « Proforêt »³ sur les chaufferies collectives (publiques et privées) de plaquettes forestières. D'autre part, un travail d'identification a été conduit sur les scieries et les industries du bois disposant de chaudières. Au final, les données rassemblées et fusionnées dans la BDD unique répertorient les chaufferies franc-comtoises selon un panel d'informations assez large : puissance, consommation, aides accordées, etc. Les CoFor réalisent en outre des cartes informatisées qui spécifient les caractéristiques principales des chaufferies et la quantification des besoins actuels et futurs en termes de BE.

¹ Celle-ci abordait les inquiétudes liées à l'utilisation des combustibles dans le cadre d'une nouvelle cellule biomasse.

² Pratiquement toutes les entreprises sont localisées dans le Jura.

³ Association des ETF de FC

3.2.6 Formation

La satisfaction a été totale en ce qui concerne les journées de formation portant sur la performance énergétique des bâtiments (maisons et composants). Chacune a rassemblé une dizaine de personnes. La formation initiale, qui abordait le dimensionnement passif (et par extension positif) a attiré des constructeurs, des architectes, des bureaux d'études, et même un menuisier. À noter que ce menuisier franc-comtois a ensuite obtenu le concours de « Concepteur européen maisons passives ». Grâce à cette agrégation, il fait désormais partie des trois seuls menuisiers français à proposer une fenêtre certifiée.

Suite au développement de la VEL sur NOUA, il est apparu que les coûts de revient étaient involontairement sous-estimés par beaucoup d'entreprises, d'où un manque à gagner certain sur les ventes. C'est dans ce contexte qu'une formation a été proposée pour fixer les esprits sur le mode de construction du prix de revient, ses limites, les erreurs à ne pas commettre, etc. Organisée initialement sur deux demi-journées¹, le module de formation a été reconduit face à l'engouement et à la satisfaction suscités la première fois.

Quatre entreprises productrices de plaquettes forestières ont été formées au séchage du combustible. La formation a très bien fonctionné, combinant différents apports techniques (issus de travaux de thèse notamment) et une visite de la chaufferie de Planoise. Elle a véritablement permis d'améliorer les connaissances et la vision des petits producteurs² sur les spécificités liées au séchage et à la combustion des plaquettes forestières. Une sensibilisation a aussi été faite auprès des producteurs de bois bûche pour leur faire prendre conscience de l'évolution des technologies de combustion, et par conséquent de la nécessité de sécher leur bois en vue d'une combustion optimale.

3.2.7 Réglementation et appui

Contrairement à la certification conventionnelle, la certification mutualiste par le biais de l'association Procerbois³ permet aux sites⁴ de passer par un Bureau Central⁵ en vue d'obtenir, puis de pérenniser leur adhésion à PEFC. La présente démarche est particulièrement avantageuse pour les entreprises adhérentes, et ce pour plusieurs raisons.

En premier lieu, elle réduit considérablement les coûts d'audits et de certification. En effet, le système prévoit pour chaque entreprise un audit interne annuel par Procerbois et un audit externe par l'organisme certificateur tous les $0.6(n)^{1/2}$, où n représente le nombre d'entreprises. Avec actuellement entre 35 et 40 entreprises adhérentes, la certification mutualiste impose donc un audit externe tous les 4 ans en moyenne, contre tous les ans en certification conventionnelle. En outre, la contribution à PEFC est soumise à un abattement de 50% dès lors que le groupement atteint 30 entreprises. En second lieu, la gestion administrative est simplifiée grâce à une centralisation de l'information. En troisième lieu, Procerbois apporte un véritable service d'accompagnement dans la mise en œuvre et le suivi des projets des petites entreprises.

¹ Alternance entre apports théoriques et applications pratiques

² Comparativement aux grandes filiales de l'énergie publiques ou privées, que sont respectivement ONF Énergie ou F&BE par exemple

³ Créée à la demande du Syndicat des résineux de FC et gérée par l'ADIB

⁴ Entreprises indépendantes d'un même pays et ayant leur propre chaîne de contrôle

⁵ Entité ayant lien égal ou contractuel avec les sites, en l'occurrence le siège de l'association Procerbois

Par ailleurs, les critères d'éligibilité autorisent comme site potentiel, toute entreprise industrielle de la filière bois franc-comtoise dont le nombre d'employés et le CA sont respectivement inférieurs ou égaux à 50 et 6.5 M€ (soit un large panel d'entreprises régionales). Derrière cette démarche, beaucoup de petites entreprises (en majorité des scieries¹) ont ainsi pu adhérer à PEFC, d'où la mise sur le marché de nouveaux produits certifiés.

3.2.8 Veille technique

Le partenariat établi avec Signature Bois² (et les entreprises adhérentes) a pour objectif de développer des échanges de compétences par la réalisation d'une veille technique. Plus précisément, il s'agit de se rencontrer et de dialoguer en vue d'acquérir un potentiel de développement pour les entreprises, ou les établissements de formation. Des partenariats avec des établissements de formation ont été initiés, mais ils restent inaboutis. Les raisons de cet échec sont, d'une part un manque de moyens (principalement pour prendre en charge les coûts de transport des étudiants), et d'autre part un système administratif trop contraignant. Si plusieurs rencontres ont eu lieu du côté des entreprises, là encore, les contraintes réglementaires européennes ont jusqu'ici empêché la majorité des échanges commerciaux³.

3.2.9 Veille économique

Chaque thématique de veille économique fait régulièrement l'objet de restitutions sous forme de documents largement diffusés auprès des partenaires et des financeurs. Ces publications permettent d'apporter une vision de l'évolution de la filière ou de ses tendances, au niveau des méthodes de travail par exemple, ou du positionnement des entreprises sur les marchés. Dans le secteur de la scierie, l'Observatoire des marchés des bois donne lieu chaque année à la publication d'une plaquette récapitulative (essences, qualités, volumes, etc.). Une mutualisation a été initiée avec les autres régions du Grand Est en vue de créer un outil commun. Des observatoires existent aussi dans d'autres secteurs, à l'instar de la CB, mais ils ne donnent pas lieu à une action renouvelée annuellement. S'agissant des notes de conjoncture, les démarches de demandes d'informations engagées auprès des entreprises (à propos de leur carnet de commandes, de leurs perspectives stratégiques, etc.) génèrent un travail conséquent (réalisation, envoi, recueil, et analyse des questionnaires), alors que le taux de réponse demeure faible.

¹ Sur 36 entreprises adhérentes, 26 sont des scieries, 2 des exploitations forestières, 2 des parqueteries, 1 une fabrication de panneaux, 4 du secteur de l'ameublement-agencement, et 1 du secteur de la tableterie.

² L'interprofession du bois dans les Laurentides (Québec)

³ Avant la dernière crise financière qui a paralysé l'économie américaine, les États-Unis étaient le principal client des entreprises québécoises. Celles-ci ont alors cherché à se diversifier en s'orientant vers l'Europe, *a fortiori* la France (la langue aidant). Entre-temps, l'activité économique ayant repris aux USA, les efforts commerciaux vers l'extérieur ont nettement diminué.

4. Discussions

4.1 Amont

4.1.1 Amélioration de la production

L'amélioration de la production forestière ira nécessairement de pair avec une meilleure connaissance des potentialités stationnelles et des risques encourus. Dans cette optique, il est primordial de poursuivre le programme d'actions sur les impacts des changements globaux afin de réunir l'ensemble des décideurs et opérateurs forestiers autour d'une meilleure gestion. D'ores et déjà, en plus de prôner une sylviculture plus dynamique et raisonnée, les préconisations sylvicoles devraient davantage se pencher sur le Hêtre aux dépens des résineux. En outre, si l'actualisation des différents modèles du changement climatique demeure indispensable, il serait également nécessaire de les unifier, en vue d'aboutir à des outils opérationnels basés sur des résultats de recherche partagés.

Sur le plan cynégétique, il conviendrait de fixer dès à présent les plans de chasse au plus haut niveau de réalisation envisageable pour améliorer le renouvellement des peuplements. La poursuite des Observatoires est quant à elle souhaitable dans le but de pérenniser, voire de renforcer les liens opérationnels établis entre chasseurs et forestiers. En revanche, un allègement du travail de relevés serait préférable au vu des maigres certitudes qu'il fournit, comparativement aux fortes dépenses de mise en œuvre occasionnées.

D'un ressenti général, la diffusion de documents techniques est perçue comme incitative à une sylviculture plus dynamique et raisonnée, Or, le principal inconvénient reste l'impossibilité d'évaluer les bénéfices directement induits. Par conséquent, il faudrait parvenir à mettre en place un système de suivi auprès des propriétaires forestiers pour mesurer l'impact, *a fortiori* économique, en contrepartie du service technique délivré. Au minimum, il pourrait s'agir d'une réponse qualitative avec un retour sur la réalisation (ou non) de travaux par le biais du document de vulgarisation fourni. Au mieux, la réponse serait quantitative avec un détail des dépenses (travaux) et des recettes (coupes) générées.

4.1.2 Massifs sous-exploités

Idéalement, la reconduite des actions de mobilisation et de restructuration devrait se concentrer sur des secteurs possédant déjà un réseau de desserte dense et adapté, et pour lesquels les potentialités de récolte sont élevées. Ce ciblage permettrait d'obtenir des résultats quantifiables plus rapidement. Toutefois, sur les prochains PDM, il serait souhaitable d'engager des efforts sur des hêtraies afin de mobiliser une ressource croissante. Pour mieux restructurer, il conviendrait d'accompagner les actions à caractère restructurant de dispositions législatives destinées à limiter le morcellement, notamment lors des successions. Dans la même optique, une solution serait l'instauration d'un dispositif¹ permettant la prise en charge des frais d'actes notariés (ou leur contournement) par la spécialisation du CG dans l'écriture d'actes administratifs.

¹ Déjà initié (en partie) en Haute-Saône

Une partie des financements pourrait également être allouée à la création d'une Bourse Foncière, avec la mise en place d'un site internet qui permettrait de centraliser les transactions entre propriétaires, notaires, et gestionnaires (coopératives essentiellement). Par ailleurs, pour des projets de faible envergure, l'idée serait d'obtenir un maximum d'avis favorables avant de lancer l'action d'animation (outil « ASA »). Ces derniers pourraient être recueillis par la circulation d'une pétition à charge des propriétaires volontaires. La nouvelle méthode « SDDF rapide » devrait aussi permettre un travail de desserte plus efficace et plus économe

En vue d'intensifier la gestion des propriétaires les plus passifs, poursuivre la communication sur la plus-value apportée par la vente de bois certifiés PEFC est une condition *sine qua none*. Les publications partenariales, plus significatives en termes d'impact, sont préférables aux communiqués de presse dans cette perspective. En outre, afin de mieux répondre aux besoins d'approvisionnement des industriels en bois certifiés PEFC, une solution serait d'impliquer davantage les grosses unités industrielles dans la démarche de certification.

4.1.3 Développement de la filière BE

La filière BE est désormais bien structurée, raison pour laquelle le terme de développement est plus approprié pour évoquer son évolution. Ainsi, le besoin local satisfait, la seconde priorité est désormais d'évaluer dans quelle mesure la forêt communale pourrait fournir du bois à des projets plus ambitieux : chauffer des hôpitaux, des universités, des logements sociaux, etc. Dans cette optique, un travail fin d'identification devrait s'axer prioritairement auprès des communes de la CAGB disposant d'un PAT. Au final, l'enjeu consiste à relancer l'investissement au niveau des chaudières et des réseaux de chaleur. Un autre axe de travail consiste à développer l'offre en combustible, désormais plus importante que la demande. Pour ce faire, les efforts sont à porter sur la qualité des combustibles, principalement sur le séchage en hangar qui occasionne des problèmes au niveau de l'humidité exigée.

S'agissant des systèmes de traçabilité, en plus de connaître le nombre de kilomètres effectués, une répartition par essences serait particulièrement intéressante. Cette dernière permettrait d'évaluer le pouvoir calorifique des livraisons, et donc d'obtenir des bilans énergétiques dont la comparaison orienterait les futures logistiques d'approvisionnement. Par ailleurs, le bilan carbone est certes favorable aux approvisionnements en circuits courts, mais l'encadrement des marchés publics freine les approvisionnements de proximité. Il faudrait par conséquent légiférer sur ce point.

4.1.4 Développement de l'économie forestière locale

Pour que les collectivités puissent maximiser les bénéfices d'une politique forestière préconisée à l'échelon territorial, les pratiques communales doivent évoluer dans le même sens. Dans cette optique, l'émergence des contrats d'approvisionnement aurait comme principale vertu de fixer le lieu de production avec le lieu de transformation, garantissant ainsi que la chaîne de VA se réalise sur le massif.

Si la persistance de la vente en bloc et sur pieds est essentiellement liée à la tradition, les réticences d'une contractualisation peuvent également provenir des commerciaux des entreprises de la première transformation¹. En conséquence, l'idée d'une communication spécifique auprès de ce personnel technique est une piste de réflexion. Outre la promotion des contrats d'approvisionnements (principalement pour le BO et le BI résineux), des conseils devraient être aussi dispensés dans les communes pour mieux gérer les hêtraies, Pour ce faire, il faudrait d'abord que les élus parviennent à surmonter le traumatisme de baisse des prix infligé par les récentes tempêtes.

4.2 Aval

Seules les orientations présentant des programmes d'actions amenés à être reconduits, voire améliorés, font l'objet de discussions ci-après. Les prochaines actions ayant rapport à la coordination et l'animation de la filière, à l'amélioration des connaissances au sein de la filière, ou à la formation, seront décidées par l'ADIB en fonction des circonstances, selon les besoins des entreprises. Les actions de veilles (technique, économique, réglementaire) ne sont quant à elles jamais clairement définies dans les programmes parce qu'elles sont menées au quotidien par l'interprofession.

4.2.1 Promotion du matériau, des savoir-faire et des acteurs

En début de CAC, il existait encore peu d'exemples de CB innovantes, d'où l'intérêt des expositions. Aujourd'hui, suite à l'émergence de CB de toutes sortes, et à la diffusion des connaissances sur la CB, les matériaux et les produits présentés deviennent rapidement obsolètes. En conséquence, les prochaines actions de promotion de la CB devraient se focaliser essentiellement sur la visite de chantiers. Par ailleurs, la communication sur la maison individuelle étant bien développée, celle sur les bâtiments publics et les bâtiments des collectivités devrait désormais être soutenue. Au niveau des supports de communication, il conviendrait de rééditer régulièrement le Guide de la CB, car les renseignements relatifs aux entreprises évoluent rapidement.

Les efforts engagés depuis plusieurs années sur la valorisation de l'essence « Sapin du Jura » sont favorables à l'aboutissement du projet d'AOC en cours. En parallèle, il faudrait cependant convenir de règles de traçabilité et de marquage qui soient reconnues par tous. Économiquement et techniquement, des travaux sont effectivement nécessaires pour accorder les différents avis et orienter les futures décisions.

En lien avec le développement de la filière BE en Amont, il serait intéressant de communiquer sur la mise en place d'une charte qualité pour les combustibles et les appareils de chauffage, encore inexistante pour les professionnels du bois bûche et de plaquettes. Le travail pourrait s'appuyer sur un noyau dur de producteurs motivés, d'ores et déjà identifiés et recensés dans l'annuaire BE tenu par l'ADIB.

¹ L'avènement de ce nouveau mode de vente est *a priori* craint pour la pérennité de la profession.

4.2.2 Développement commercial et nouveaux modes de commercialisation

Poursuivre l'expérience NOUA implique nécessairement d'attirer d'autres entreprises pour accroître suffisamment le CA et ainsi rendre le site de VEL autonome. Les ventes réalisées par les quatre entreprises restantes sont la preuve que le site bénéficie d'un bon positionnement sur le marché et qu'il pourrait être rentable, à condition d'éviter la dispersion par rapport à la gamme des produits proposés.

Les budgets ayant diminué ces dernières années, les participations collectives aux salons seront de plus en plus limitées. Or, ces restrictions budgétaires nuiront inévitablement davantage au développement commercial des petites entreprises de la filière auparavant engagées dans une démarche collective. Dans le secteur de l'ameublement-agencement par exemple, seules les entreprises qui disposent des moyens financiers suffisants continuent de participer individuellement au salon Equip'hôtel afin de s'inscrire dans la continuité¹.

A posteriori, à l'instar d'un salon, il faudrait prévoir un accompagnement *post* visites de prospection, pour que les entreprises concernées réalisent le suivi nécessaire à la réussite des actions engagées sous l'égide du Club Export.

4.2.3 Recherche et développement, innovation

Les deux journées de restitution (séchage et vieillissement) organisées sur le Sapin devraient permettre de dégager des pistes de réflexion pour poursuivre et orienter les deux actions techniques engagées. En ce qui concerne l'installation d'une station de BMT et le développement d'un simulateur de conduite, les deux projets ne pourront être lancés qu'en présence d'avancées significatives, respectivement en termes de normalisation et d'identification d'un prestataire extérieur.

4.2.4 Formation

La formation axée sur le dimensionnement passif des bâtiments entrain précisément dans la dynamique actuelle, à savoir la conception de BEPOS². À ce titre, elle pourrait être améliorée en vue de donner un accès direct au grade de « Concepteur européen maisons passives ». Au terme des prochaines journées, un concours pourrait être instauré dans ce sens. Le secteur de l'ameublement-agencement étant quant à lui très fortement soumis à la concurrence extérieure, de prochaines mises à niveau sur le calcul des coûts de revient seraient souhaitables en vue d'assurer la compétitivité de la filière locale. Les formations auprès des producteurs de bois bûche mériteraient aussi d'être poursuivies ; même si leur impact semble limité, elles conduisent implicitement et progressivement des producteurs peu impliqués dans la filière vers une certification de leur bois.

¹ Par expérience, les contrats se décrochent rarement avant quatre à cinq ans de participation consécutive.

² Nouvelle RT à l'horizon 2020

4.2.5 PEFC multi-site

Forte de son expérience en matière de soutien réglementaire et normatif aux entreprises, l'ADIB souhaite pérenniser le fonctionnement du PEFC multi-site dont la démarche demeure exceptionnelle à l'échelle nationale. Alors que des aides avaient été octroyées au démarrage, les cotisations des entreprises adhérentes permettent aujourd'hui d'assurer un fonctionnement autonome du système. Par conséquent, la volonté de reconduire la gestion de Procerbois dans les prochains programmes apparaît légitime. Se pose tout de même la question d'une éventuelle diminution du nombre d'adhérents. Par ailleurs, les audits internes qui s'étalent de mi-juin à mi-juillet s'avèrent particulièrement chronophages pour le personnel de l'interprofession (3 membres de l'ADIB mobilisés). S'agissant des audits externes, il pourrait être intéressant de développer un partenariat avec l'organisme certificateur pour alléger encore les coûts.

5. Conclusion

5.1 Impact général du CAC sur la filière forêt-bois franc-comtoise

Sans préjuger de l'état de la filière F-B régionale à ce jour, on peut légitimement penser que le CAC a été bénéfique à l'ensemble de la filière. Sur la forme, sa mise en place a instauré un véritable travail de concertations entre l'ensemble des acteurs de l'Amont et de l'Aval, renforçant de fait les liens et la coordination au sein de la filière. La conduite de programmes d'actions structurés et partagés a assurément permis aux décideurs d'être plus réactifs face aux problèmes émergents en cours de programmation. *A contrario*, si chacun des acteurs avait continué à agir de manière isolée, la filière se serait sans doute fragilisée davantage. Sur la forme, le CAC a contribué à ce que des actions fondamentales soient menées, de façon sécurisée sur le plan financier, *a fortiori* en période de crise économique. La mise en commun et l'harmonisation des financements publics ont ainsi été primordiales pour structurer et optimiser les investissements dans la filière, au niveau de l'Amont comme de l'Aval.

Au niveau de l'Amont forestier, le CAC ne semble pas avoir eu de répercussions économiques majeures. Les propriétaires forestiers déjà bien informés par le potentiel économique de leurs forêts sont, en effet, principalement animés par les fluctuations du marché des bois¹. Ce constat est d'autant plus vrai pour les propriétaires dont la vente de bois ne constitue pas le revenu principal. Toutefois, la réalisation d'actions d'animation (dominantes dans le CAC pour la partie Amont) a incontestablement favorisé les conditions de mobilisation des bois auprès des petits propriétaires approchés pour entrer dans une démarche de gestion concertée. Sans elles, il existerait vraisemblablement une tension encore plus forte sur la matière première dans les entreprises de première et de seconde transformation. Pour s'en convaincre, il faudrait être capable de mesurer l'impact de l'animation fournie sur la mise en marché des bois ; particulièrement, celle consacrée à la restructuration foncière s'est avérée essentielle pour valoriser des parcelles jusqu'alors inexploitées.

¹ Lorsque le marché est favorable, ils sont amenés à vendre leurs bois ; dans le cas contraire, ils attendent en espérant une hausse des prix.

La majorité des actions financées pour l'Aval, et portées par l'ADIB, ont quant à elles contribué à développer l'activité économique des entreprises, ou à stabiliser leur situation financière. Parmi elles, celles relatives à la prospection de nouveaux marchés, ou à la participation collective à diverses manifestations (salons notamment), ont incontestablement permis d'offrir de nouvelles opportunités de développement économique aux entreprises régionales.

5.2 Une évaluation rigoureuse difficile

Le choix de la démarche par enquêtes qualitatives laisse inévitablement place à une part de subjectivité dans l'analyse des opinions rapportés. Ce biais peut provenir d'un des interviewés, ou de l'analyste lui-même. En l'occurrence, les divers entretiens réalisés ont porté sur des domaines d'intervention assez larges, puisqu'ils recouvraient les actions de soutien engagées en faveur de l'ensemble de la filière F-B régionale. Évaluer les actions de manière totalement objective aurait nécessité d'être spécialiste dans tous les secteurs d'activité de la filière, ce qui est raisonnablement impossible. Cependant, il est légitime de penser que les acquis de la formation BFD (sur l'organisation et le fonctionnement des filières F-B) ont contribué à une bonne compréhension des propos recueillis, puis à leur analyse impartiale. Ainsi, il a parfois fallu atténuer la survalorisation du discours décelée dans certains témoignages, ce qui a conduit à « décaler l'évaluation »¹. Par exemple, le bilan des voyages d'études en Autriche était présenté comme bon au titre de l'enrichissement personnel, alors qu'ils n'ont apporté aucune aide à la compétitivité (transposition des techniques impossibles en FC) chez les ETF.

Par ailleurs, notre culture de l'évaluation exigerait des résultats immédiats pour juger de la pertinence des actions conduites au regard des financements octroyés. Or, d'un constat général, il est difficile de dresser un bilan « objectif » de la politique territoriale engagée avant cinq années d'exercice. En conséquence, il faudrait parvenir à mettre en place des indicateurs de résultats reconnus et partagés par le plus grand nombre, ainsi que des temps d'évaluation plus longs. Dans cette optique, il serait également préférable de conserver un réseau d'animateurs stable.

5.3 Perspectives

Les résultats du rapport d'étude remis à l'ADIB² seront présentés lors des 3^{èmes} Assises de la Forêt et du Bois de FC. Cet évènement fédérateur aura pour objectif de mettre en place une nouvelle dynamique au sein de la filière F-B régionale. Hormis les programmes d'actions dont la reconduite s'avère souhaitable, pour l'ensemble discutés dans le présent mémoire, plusieurs points, recueillis lors d'échanges libres au cours des entretiens, sont à prendre en considération.

En tout premier lieu, et de façon unanime, le financement des actions d'animation devrait demeurer une priorité. Sans elle, il serait effectivement difficile de mener une politique structurée et coordonnée sur le long terme.

¹ Choix d'un code couleur (vert-orange-rouge) plutôt qu'une autre dans les grilles d'évaluation

² ROMARY. 2014.

L'erreur consisterait à stopper l'ingénierie d'animation pour se concentrer uniquement sur de l'investissement en entreprise ou en forêt. En second lieu, il ressort que les exemples de réussite devraient faire l'objet d'une communication systématique au niveau régional, ceci afin d'inciter les propriétaires forestiers et les chefs d'entreprises à être plus interventionnistes et confiants dans leurs investissements. En troisième lieu, il est difficile de concevoir qu'une essence d'avenir¹ aussi importante que le Hêtre (en termes de volumes) ne soit pas davantage valorisée au niveau régional. Or, avant tempête, le Hêtre était considérée comme « l'essence magique »² : pour quelles raisons les aléas climatiques auraient-ils remis en cause les qualités technologiques du Hêtre ? En conséquence de quoi, le prochain CPER pourrait contribuer à ce qu'une filière pour le Hêtre existe de nouveau. La R&D se devrait alors d'être à la pointe dans ce secteur pour attirer et stimuler les propriétaires autant que les industriels.

Plus globalement, les directives qui concerneront le soutien stratégique à l'ensemble de la filière proviendront également des pistes de réflexions identifiées lors des Rencontres Régionales³. Ces dernières ont récemment débouché sur la mise en place du CSF pour la filière F-B au niveau national, pour lequel des déclinaisons régionales sont attendues. Les principales thématiques devraient approximativement correspondre à celles condensées et déclinées⁴ dans le présent mémoire. Par la suite, celles-ci seront reprises, puis traduites en vue d'être intégrées dans les programmes d'actions collectives du prochain CPER. La conduite de ce dernier devrait, vraisemblablement, de nouveau être confiée à l'ADIB dont le rôle et la compétence ont été reconnus par l'ensemble des acteurs de la filière. Un effort restera néanmoins à fournir pour intégrer les entreprises de la tournerie-tabletterie, anciennement accompagnées par une autre structure que l'interprofession⁵, dans la démarche des actions collectives.

6. Bibliographie

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT ET DES INDUSTRIES DU BOIS DE FRANCHE-COMTÉ (ADIB). 2008. *Contrat d'Aide à la Compétitivité 2007/2013 pour la filière forêt-bois (FB)*. Besançon : ADIB, 24 p.

ADIB. 2010. *Fiches action, Contrat de Projet État Région (CPER) 2007-2013, Filière FB : Demande de financements*. Besançon : ADIB, non pag.

ADIB. 2011. *Fiches action, CPER 2007-2013, Filière FB : Demande de financements*. Besançon : ADIB, non pag.

ADIB. 2011. *Programmes d'actions collectives 2011-2012 : Comptes rendus techniques*. Besançon : ADIB, non pag.

ADIB. 2012. *Programmes d'actions collectives 2012-2013 : Comptes rendus techniques*. Besançon : ADIB, non pag.

¹ La FC dispose de hêtraies productives couvrant de larges surfaces. Les changements climatiques amplifieront vraisemblablement cette tendance.

² Bois homogène, facile à travailler, à transformer, et à utiliser

³ 15 février 2013

⁴ Au travers des Orientations « Aval » et « Amont »

⁵ Le laboratoire Creativewood

ADIB. 2013. *Fiches action, CPER 2007-2013, Filière FB* : Demande de financements. Besançon : ADIB, non pag.

ADIB. 2013. *Programmes d'actions collectives 2013-2014* : Comptes rendus techniques. Besançon : ADIB, non pag.

ADIB, 2014. ADIB Franche-Comté. Disponible sur Internet : <http://www.adib-franche-comte.com/>, [consulté le 23/05/2014].

AGILIA CONSEILS. 2011. *Deuxièmes Assises de la filière forêt-bois* : Synthèse des travaux préparatoires. Besançon : Agilia Conseils, 19 p.

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE FRANCHE-COMTÉ (CRPF FC). 2014. *Compte-rendu d'activités 2013*. Besançon : CRPF FC, 4 p.

CRPF FC. 2014. *Dynamisation de la gestion forestière dans les deux Association Syndicales Autorisées (ASA) du JURA* : Bilan de l'opération 2011/2013. Besançon : CRPF FC, 2 p.

DEUFFIC P., 2013. *Enquêtes qualitatives par entretiens* : Éléments de méthodes. Bordeaux : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), 70 p.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIÈRES (COFOR). 2014. *Charte bois énergie*. Paris : CoFor, 4 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (INSEE), DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DRAAF), ADIB. 2013. *La filière forêt-bois en Franche-Comté*. Dossier thématique. Besançon : ADIB, 26 p.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT JURA (PNRHJ). 2010. *Plan d'approvisionnement territorial* : Un outil d'aide à la décision pour les élus du territoire. Rapport d'étude. Lajoux : PNRHJ, 37 p.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ. 2008. *Les contrats d'aide à la compétitivité en Franche-Comté* : Synthèse du dispositif en vue de la signature officielle prévue le 18 juin 2008. Besançon : Préfecture de la région Franche-Comté, 8 p.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS FORESTIÈRES DE FRANCHE-COMTÉ (PEFC FC). 2012. *Compte-rendu annuel de PEFC FC*. Rapport d'activités. Besançon, 9 p.

ROMARY S., 2014. *Contrat d'Aide à la Compétitivité pour la filière forêt-bois de Franche-Comté (2007/2013)* : Bilan final et évaluation. Besançon : ADIB, 109 pages + annexes.

UNION RÉGIONALE DES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DES COMMUNES FORESTIÈRES DE FRANCHE-COMTÉ (URACOFOR). 2014. *La filière bois énergie en Franche-Comté* : Structuration de la filière et Etat des plans d'approvisionnement territoriaux. Cartographie. Besançon : URACoFor.

Annexe 1 : Principales thématiques à l'origine des actions conduites en seconde partie de CAC

Secteurs	Principales thématiques recensées
Amont forestier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluer et optimiser l'exploitation de la ressource <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier celle qui est mobilisable dans des conditions économiques acceptables ○ Sensibiliser les propriétaires privés et publics sur les besoins et les attentes de l'Aval (cf. Amont : base de la chaîne de VA) ➤ Regrouper les propriétaires et restructurer le foncier ➤ Apporter des solutions par rapport aux changements climatiques et au gibier ➤ Soutenir les ETF franc-comtois
Bois énergie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Structurer une filière « plaquettes forestières » au sein de la filière BE ➤ Poursuivre les PAT ➤ Créer et animer le Collectif BE ➤ Mener des actions sur la qualité et la traçabilité des combustibles
Première transformation (Scierie)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser la production ➤ « Reprendre en main » le Sapin ➤ Accompagner les regroupements d'entreprises, le partage compétences, la mise en place de nouvelles normes, etc.
Construction, menuiserie, charpente	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Anticiper les évolutions normatives et réglementaires ➤ Prendre en compte les enjeux environnementaux ➤ Encourager l'emploi des bois locaux
Ameublement-agencement, tournerie-tabletterie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre l'expérimentation, l'export, le marketing et la communication <ul style="list-style-type: none"> ○ VEL ○ Salons
Transversal	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer sur la filière régionale et promouvoir le matériau bois ➤ Améliorer la compétitivité de l'ensemble de la filière

Annexe 2 : Récapitulatif des entretiens réalisés et classement des actions auditées

Partie	Porteurs de projets	Rapporteurs	Orientations CAC
Amont	CA	LEFEVRE Sabine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des outils d'amélioration de la production 2. Intensifier la gestion dans les massifs sous-exploités 3. Développer les voies de desserte dans les massifs sous-exploités 4. Structurer une nouvelle filière BE dans la filière F-B 5. Rendre plus performantes les entreprises de la filière F-B 6. Dynamiser la filière par la coopération interprofessionnelle
	CRPF	JANEX François LECHINE Patrick	
	F&BE	LEBRET Laurence	
	ONF	KOWALSKI Frédéric	
	PEFC	LEFEVRE Stéphane	
	Proforêt	BARTHELET Didier ROTH Alain	
	UraCoFor	CHAMBAUD Rémi DEZ Grégory	
Aval	ADIB	<p>AST Johann</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargé de mission BE et CB <p>DUBOIS Christian</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Délégué Général <p>GRUNER Maxime</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargé de mission Ameublement-agencement <p>MICHAUD Delphine</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargée de mission Scierie et Transversal 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promotion du matériau, des savoir-faire et des acteurs 2. Développement commercial et nouveaux modes de commercialisation 3. R&D, innovation, design 4. Coordination et structuration de la filière 5. Amélioration de la connaissance de la filière et de ses acteurs 6. Formation 7. Réglementation et appui 8. Veille technique 9. Veille économique

Résumé

Établi pour la période 2007-2013, le « Contrat d'Aide à la Compétitivité (CAC) pour la filière forêt-bois (F-B) de Franche-Comté » avait pour objectif de fixer les orientations afin d'accompagner le développement de l'ensemble de la filière F-B, identifiée comme prioritaire au niveau régional. Au terme de ces six années d'exercice, l'État et la Région ont missionné l'Association Régionale pour le Développement de la Forêt et des Industries du Bois (ADIB), pour réaliser un bilan complet des actions conduites par l'ensemble des porteurs de projets de l'Amont et de l'Aval. C'est dans ce contexte que s'inscrit le présent Mémoire qui rapporte le travail de stage effectué au sein de l'interprofession. Plus précisément, il s'est agi de mener une série d'enquêtes par entretiens qualitatifs, en vue de procéder à une analyse thématique des propos recueillis. Conformément à la commande passée à l'ADIB, la démarche a volontairement écarté les aspects quantitatifs et financiers, déjà bien suivis et recensés, pour se concentrer uniquement sur l'appréciation qualitative des porteurs de projets interviewés. Les travaux de synthèse ont finalement abouti à la rédaction d'un rapport d'études annexé de grilles d'évaluation simplifiées. En lien avec les propositions retenues lors des Rencontres Régionales pour la filière F-B, ce dernier devrait permettre de définir la future programmation (2014-2020) de soutien stratégique en faveur de la filière F-B franc-comtoise.

Summary

Established for the period 2007-2013, the “Help Competitiveness Contract (HCC) for the forest-wood (F-W) sector” of the Franche-Comté region was given the task of setting guidelines to support the development of the whole F-W sector, which has been identified as a priority at the regional level. After six years of operation, the national and the regional governments commissioned the Regional Association for the Development of Forest and Wood Industries (ADWI) to make a comprehensive assessment of the actions carried out by all project leaders for the Upstream and Downstream groups. It is in this context that this graduate thesis, which reports on the internship work performed in the inter-professional organization, takes place. More precisely, this work has consisted of leading a series of surveys by qualitative interviews in order to conduct a thematic analysis of the collected remarks. In accordance with the order placed by the ADWI, the approach has deliberately discarded the quantitative and financial aspects, which have already been identified and followed, to concentrate only on the project leaders' qualitative assessment. Other summary work eventually led to the writing of a research report annexed from simplified rubrics. In line with the proposals set out in the Regional Meetings for the F-W sector, the latter should help to define the future programming period (2014-2020) of strategic support in favor of the F-W sector of Franche-Comté.